



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**2023\_108\_PM**

**Objet : Autorisation occupation du domaine public « Cirque Michto »**  
**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R.417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par Monsieur KERWICH Guy, gérant, domicilié 1235 St Pierre à AUBAGNE, « Cirque Michto » sollicitant l'autorisation d'organiser une représentation sur la commune de MALLEMORT du :

**Vendredi 6 au lundi 9 octobre 2023 inclus**

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur [redacted], gérant « Cirque Michto » est autorisé à donner une représentation sur la parcelle communale cadastrée B12 – B13 et B1205 située le long de la Durance face aux HLM, du **vendredi 6 au lundi 9 octobre 2023 inclus**. Le pétitionnaire pourra stationner les véhicules se rattachant à l'organisation de son spectacle.

**Article 2 :** Monsieur [redacted] pourra s'installer à partir du **vendredi 6 octobre 2023** et devra avoir libéré l'emplacement le lendemain de la dernière représentation à 14h00, soit le **lundi 9 octobre 2023**.

**Article 3 :** Pour permettre l'implantation des structures et le stationnement des véhicules de l'organisateur, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur la partie délimitée par des barrières installées par le pétitionnaire.

**Article 4 :** L'organisateur sera tenu responsable des dommages causés aux installations de la commune de Mallemort par ses véhicules ou l'implantation de son chapiteau.

**Article 5 :** Tout stationnement sur les lieux définis aux articles 1 et 3 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale .

Une copie sera adressée à :

- Monsieur [redacted] gérant du cirque « cirque Michto »

Fait à Mallemort, le 07/09/2023  
Maire de MALLEMORT  
GENTE Hélène

